



La compensation écologique

- ***La lutte contre l'érosion de la biodiversité, un défi majeur à relever à l'horizon 2050***

La France est dépositaire d'un **patrimoine naturel exceptionnel** mais il est menacé par l'exploitation que nous en faisons et l'artificialisation annuelle de quelques 30 000 ha en métropole.

Nos activités polluent, fragmentent les habitats naturels et participent d'une véritable **érosion de la biodiversité**, mettant de nombreuses espèces en danger (778 espèces menacées en France).

Ces activités font **disparaître les services écosystémiques dont dépendent** pourtant fortement **nos activités économiques**. Agriculture, industrie, tourisme, luxe... Nous avons besoin de la biodiversité pour vivre et nous développer au quotidien : il devient urgent de mettre en œuvre des solutions pour lutter contre l'érosion de la biodiversité.

- ***La compensation écologique, un outil réglementaire de restauration de la biodiversité***

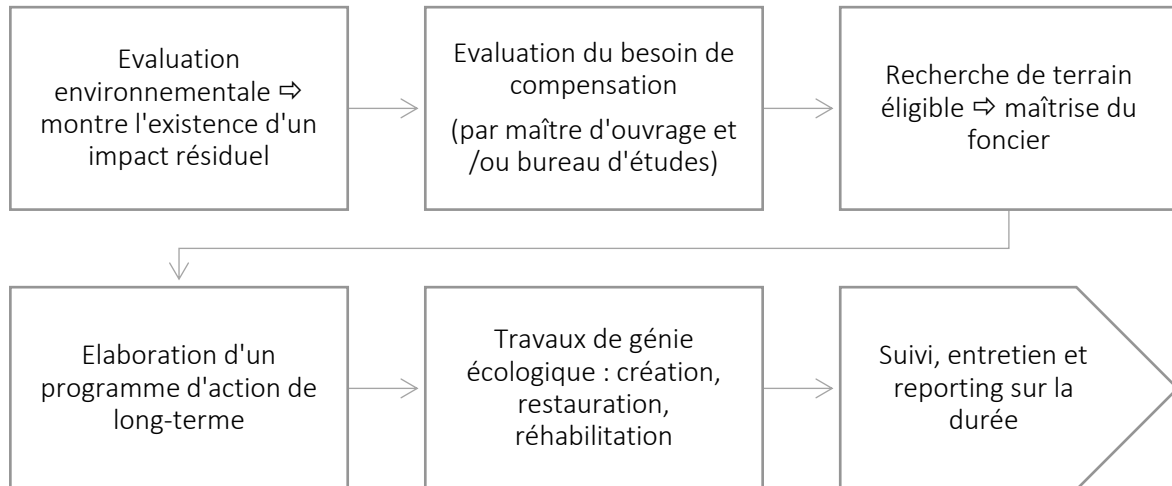
Aujourd'hui, **la loi impose le respect de la séquence « Eviter, Réduire, Compenser »** aux maîtres d'ouvrage dans la conception et la réalisation de leurs projets.

Afin d'éviter toute perte nette de biodiversité, les services instructeurs de l'Etat vous demandent d'anticiper les impacts de votre projet sur la biodiversité afin de trouver des solutions pour les limiter, les réduire, voire les compenser si nécessaire.

Votre autorisation de réaliser votre projet dépend du respect de ces règles.

- ***Votre opération de compensation prise en charge sur le plan technique***

Parmi les multiples réglementations auxquelles vous êtes soumis lors de vos travaux d'aménagement, **la mise en œuvre de la compensation écologique peut être lourde** : évaluation du besoin de compensation, recherche et maîtrise foncière d'un terrain, travaux et programme d'actions à long-terme, reporting auprès des services de l'Etat...



Nous prenons en charge la totalité de votre programme de compensation et vous accompagnons dans vos démarches auprès de l'administration :

- En vous proposant un contrat forfaitaire pour la réalisation de vos mesures compensatoires sur la durée de vos obligations ;
- En vous permettant d'être en conformité avec vos obligations réglementaires pour satisfaire aux demandes des services instructeurs de l'Etat ;
- En prenant un minimum de risques, qu'ils soient juridiques, administratifs ou financiers ;
- En respectant votre calendrier.

- Notre expertise au service de vos projets

Pionniers de la compensation écologique en France, opérateur depuis 2008, nous avons piloté la réalisation de plus d'une **soixantaine de projets de toutes tailles, dans tous les secteurs d'activité, dont la compensation de l'autoroute Pau-Bordeaux** (une des plus grosses opérations de ce type jamais réalisée en Europe, avec 1 400 ha sur 60 ans) et la **création du premier site naturel de compensation en Europe** (site de Cossure, 360 ha en plaine de Crau).

Nous vous apportons :

- **Un projet de territoire ;**
- **La stabilité et la robustesse de notre modèle économique** liée à notre filiation à la Caisse des Dépôts, vous garantissant la pérennité dans le temps de vos projets (engagement garanti sur la durée de vos obligations : 30 ans en moyenne, et jusqu'à 60 ans) ;

- **Des équipes pluridisciplinaires** (expertise financière, écologique et foncière) expérimentées, réparties en région au plus proche du terrain ;
- **La capacité de porter la responsabilité technique et financière** des actions qui nous sont confiées ;
- **Une approche territoriale et partenariale** (associations, agriculteurs, propriétaires privés, bureaux d'études, opérateurs fonciers, gestionnaires d'espaces naturels...) pour assurer l'efficacité et l'acceptation sociale des mesures proposées ;
- **Une mission d'étude et de recherche active sur le sujet de la compensation écologique** : expérimentation in-situ, participation active à des programmes de recherche et des plateformes d'échanges nationaux et internationaux.